



Paragraphe 17° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion
DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Exercice financier : 2026-2027
Trimestre : Avril à juin 2026

Nom de la personne	Fonction	But ou objet du déplacement	Date du déplacement	Ville ou municipalité	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents	
									Montant	Description
Martel, Jean	Président-directeur général	Rencontres de travail au bureau de Montréal	28 et 29 janvier 2026	Montréal	245,58 \$	59,28 \$	0,00 \$	0,00 \$	6,68 \$	Indemnité forfaitaire pour un coucher dans un établissement hôtelier
Martel, Jean	Président-directeur général	Annonce Mission Unitaînés	7 et 8 mai 2026	Montréal	295,17 \$	61,05 \$	247,37 \$	0,00 \$	6,68 \$	Indemnité forfaitaire pour un coucher dans un établissement hôtelier
Martel, Jean	Président-directeur général	Rencontres de travail au bureau de Montréal Assister à la rencontre des membres de l'Association des grouges de ressources techniques du Québec (AGRTQ)	10 au 12 mai 2026	Montréal	373,95 \$	150,59 \$	232,88 \$	0,00 \$	13,35 \$	Indemnité forfaitaire pour deux couchers dans un établissement hôtelier
Grégoire, Annie	Vice-présidente aux réseaux et à la gestion de l'habitation	Assister à la rencontre des membres de l'Association des grouges de ressources techniques du Québec (AGRTQ)	11 et 12 mai 2026	Montréal	352,86 \$	70,69 \$	0,00 \$	0,00 \$	6,68 \$	Indemnité forfaitaire pour un coucher dans un établissement hôtelier

Information complémentaire

— Les frais déclarés sont ceux comptabilisés dans le présent trimestre.